
DESTINATAIRES :	À tous les gestionnaires, les médecins et les membres du personnel des CLSC du CISSS de la Montérégie-Ouest
EXPÉDITRICES :	Linda Mailhot, coordonnatrice – soins courants, DAH-HAL Audrée Leboeuf, conseillère cadre spécialisée en soins infirmiers, DSIEU
DATE :	Le 04 octobre 2023
OBJET :	Procédure temporaire pour une situation d'urgence dans les aires extérieures des CLSC (stationnement, trottoir, etc.)

Dans l'attente des travaux qui découleront du comité « Code bleu hors hospitalier », nous souhaitons faire un rappel sur le bon fonctionnement lorsqu'une situation d'urgence se produit dans les aires extérieures des CLSC de notre organisation.

1. Le témoin de la situation d'urgence :
 - 1.1 Sécurise l'environnement. Signale la situation à l'agente administrative de l'accueil en composant le # du CLSC. Si le témoin n'a pas accès à un téléphone ou s'il ne connaît pas le numéro direct de l'accueil du CLSC, il doit se déplacer à l'accueil ou demander à un autre témoin de s'y rendre pour avoir de l'assistance.
2. L'agente administrative de l'accueil :
 - 2.1 S'il y a absence de pouls ou inconscience, préciser par le témoin (sans que l'agente administrative ait à questionner le témoin), un appel au 911 doit être effectué avant d'aviser l'ICASI ou l'infirmière de la CASI.
 - 2.2 Avise l'ICASI ou l'infirmière de la CASI pour qu'elle puisse se déplacer pour évaluer la situation dans les plus brefs délais.
3. L'ICASI ou l'infirmière de la CASI :
 - 3.1 Se déplace vers le lieu de la situation d'urgence en apportant le DEA uniquement sans le chariot de réanimation.
 - 3.2 S'assure d'être accompagné soit par le témoin ou par un autre employé du CLSC.
 - 3.3 Évalue rapidement la situation et délègue l'appel au 911 à l'accompagnateur, au besoin. L'ICASI ou l'infirmière de la CASI reste sur place afin de coordonner la situation d'urgence et de débiter les soins appropriés.

Outre les personnes interpellées par l'ICASI ou l'infirmière de la CASI, aucun autre employé ne devrait se déplacer sur le lieu de la situation d'urgence. Seul le DEA comme matériel d'urgence devra être sorti à l'extérieur.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

LM/AL